

INFORMATION ET POLITIQUE

Par Mustapha CHERIF (*)
Maître de Conférence

Les réformes en cours dans le pays, mises en œuvre après les événements du 5 octobre 1988, ont pour but d'initier des espaces de liberté et règles démocratiques sur tous les plans de la vie sociale.

L'activité la plus dépendante du facteur de *liberté* est l'information, d'où la liaison sémantique et épistémologique de *liberté-d'expression*. Cela signifie aussi permettre à des personnes, privées, physiques ou morales de créer leur propre journal, radio, télévision, agence de publicité ou de communication. En Algérie une telle évidence semble être mal perçue, alors que les réseaux mondiaux de communication via les nouvelles technologies envahissent la vie quotidienne des citoyens.

Des préjugés idéologiques et/ou des intérêts matériels suscitent de faux débats.

INFORMATION ET POUVOIR

La question de l'information relève de la politique. Les aspects techniques, économiques et juridiques en dépendent. L'information est le pouvoir que tous les autres pouvoirs (du politique, de l'argent...) tentent d'exercer ou de monopoliser.

Depuis un quart de siècle, comme tout le monde le reconnaît, le système en place n'a pas, de quelque façon que ce soit, fonctionné en terme de service public, mais plutôt en moyen de propagande. Même depuis le 5 Octobre et le 23 février dernier qui marque la nouvelle ère constitutionnelle, les tentatives entreprises pour assurer une information objective et libre restent parcellaires. La télévision reste la grande muette. On nous livre un documentaire fleuve, inaudible. Ailleurs, dans les pays où fonctionne une presse relevant du secteur privé, le droit à la communication n'est pas non plus automatiquement garanti. L'information ne doit être ni un moyen de propagande au service d'un régime politique ni une marchandise soumise à la loi du profit. L'information est un bien social qui a pour but de permettre à une société politique de comprendre ce qui se passe, de maîtriser le réel et, par là même, d'empêcher que le corps social soit soumis à des formes de domination, d'aliénation et d'exploitation.

SERVICE PUBLIC

Dans ce contexte, la notion de service public constitue la question fondamentale. Il est temps et important de préciser, succinctement, la définition scientifique des concepts de secteur public, secteur privé et de service public pour faciliter la compréhension des enjeux.

La notion de *secteur* renvoie à celle de la *propriété* ; la notion de *service* a trait à l'idée d'*intérêt*. Le *secteur public* concerné, en conséquence, la propriété de l'Etat. Le *service public* est lié à la question de l'intérêt général. Ce sont donc deux concepts différents.

Dans ce cadre reconnu par la plupart des points de vue, le premier principe susceptible d'assurer la notion de *service public* est celui d'une information *indépendante de tous les pouvoirs*.

(*) Président du Conseil scientifique de l'Institut des Sciences, de l'Information et de la Communication – Université d'Alger.

Même si l'on sait qu'il n'y a pas d'information neutre, il y a lieu de tendre vers le principe d'indépendance, et non pas, par défaitisme ou cynisme, accepter que l'information soit un instrument entre les mains d'un pouvoir politique ou autre.

Le deuxième principe clef des le pluralisme. Le droit à la communication sera respecté avec la pluralité de l'information, primo des secteurs (public, privé, partisan...); secundo d'opinions et interprétations des discours inter-organes; tertio, des organes (presse écrite, audio-visuel, nouvelles technologies de communication). Même si certains, dans notre pays, par une sorte de démonstration par l'absurde, prétendent que dix mensonges ne font pas une vérité. Il n'y a pas de vérité absolue, mais dialectique des contradictions. Un juge, par exemple, pour se faire une opinion, confronte toujours les versions des protagonistes, même si chacun ment ou est subjectif. La comparaison permet de déceler une part de vérité. A défaut du discours objectif et honnête, il vaut mieux dix version déformées qu'un seul mensonge dominateur et totalitaire. La comparaison entre les différentes interprétations est seule à même de permettre de se faire une opinion et d'opérer des choix.

En résumé, premièrement, tout le monde opère un constat de carence au sujet du secteur public, en Algérie, et du secteur privé ailleurs: deuxièmement, chacun des points de vue souligne que l'information et la communication pour assumer leur mission de service public doivent être indépendantes et pluralistes (dans ce schéma, la presse des partis est logiquement admise).

Pourtant, en particulier chez certains journalistes soucieux de défendre leurs points de vues idéologiques et/ou corporatistes, l'idée dominante qui circule est celle de la défense du secteur public. Pour d'autres, par opposition ou prétention de rentabilité, seul le secteur privé peut répondre aux deux conditions énumérées d'indépendance et de pluralisme. Deux positions partisans et subjectives.

Le débat secteur public/secteur privé est un faux débat et suscite un faux dilemme.

DROIT A LA COMMUNICATION

Puisque les deux principes de base, indépendance vis-à-vis des pouvoirs et pluralisme, constituent la voie inévitable, il y a lieu de mettre en place les règles y afférentes. A ce niveau, le problème est plus clair qu'on ne le croit. En vue d'assurer le *droit à la communication*, qui influe à la fois sur le devenir de l'identité, l'apprentissage de la démocratie et la maîtrise du développement, un certain nombre de conditions sont requises.

Premièrement, une Constitution qui instaure le pluralisme politique, garantit le droit à la liberté d'expression.

La Constitution nationale adoptée par plus des trois quarts du peuple, le 23 février 1989, répond à cette condition, qui fait d'elle non pas une Constitution-programme, mais une loi fondamentale qui permet la démocratie.

Deuxièmement une politique de la communication qui conçoit et définit les principes, cerne les problèmes et fixe des objectifs. A partir des idées contenues dans le nouvelle ordre de l'information prôné aussi par notre pays, l'évolution du principe du droit à la communication, du contexte de la science et la technologie et des besoins de la société algérienne, une politique cohérente de la communication doit se dégager. Malgré des investissements et efforts il n'y a point eu, jusqu'ici, de véritable politique en la matière.

Troisièmement, l'élaboration d'un code de l'information, respectueux à la fois des normes fixées par la Constitution et des orientatins en matière de politique de la communication; particulièrement en ce qui concerne la protection et la responsabilité du communicateur dans l'exercice de ses fonctions. Non seulement, le code doit mettre fin au monopole de l'Etat en matière d'information mais transcender les concepts traditionnels de la liberté de presse pour prendre en compte le concept moderne de la communication comme activité multidirection-

nelle qui implique la notion de dialogue et d'accès aux sources de l'information.

Le projet de code de l'information, précise que les domaines du monopole de l'Etat s'exercent en matière de structures, biens et moyens réalisés par l'Etat, dans les domaines de l'audio-visuel, de l'agence de presse et de la distribution.

Sous-entendu qu'il sera possible de fonder, par exemple, une télévision privée algérienne. Cela est non seulement positif pour assurer le pluralisme, mais en plus apparaît comme une des réponses possibles face aux images et messages venus d'ailleurs, transmis par les satellites étrangers. De plus, comment peut-on tolérer, par la force des choses, la dizaine de chaînes étrangères accessibles par l'entremise des paraboles d'une part, et interdire que des citoyens algériens créent une télévision privée ?

Toujours d'après ce projet de code, la presse écrite actuelle ou à venir n'est pas concernée par les dispositions du monopole. Cela est salubre et logique pour plusieurs raisons.

Primo, dans aucun pays au monde où s'exerce le pluralisme politique, il n'y a de presse écrite étatique/gouvernementale, sauf exception qui confirme la règle ; secundo, le pays dispose d'une seule télévision, d'une seule agence de presse et d'une seule radio (par langue). Il n'y a donc pas de choix à faire pour ce qui est des supports audio-visuels existants. Mais pour ce qui est de la presse écrite actuelle, le principe du pluralisme doit pleinement s'exercer. Sinon, en cette étape difficile de l'apprentissage de la démocratie comment va s'exercer le droit à la communication ? Le problème ne consiste pas à choisir entre secteur public et secteur privé, mais à imposer des règles qui favorisent l'exercice du service public pour tous les secteurs.

Quatrièmement, textes d'application du code, qui régissent les différents vecteurs de la communication (institutions, fonctions, entreprises, métier de journalistes...) en vue de permettre le développement et l'organisation efficiente de ce domaine en perpétuel devenir.

Cinquièmement, la mise en place d'un haut conseil de la communication souverain de type paritaire, composé de professionnels et de spécialistes de l'information et de la communication et de personnalités issues des secteurs indirectement concernés par ce métier (hommes de culture et politiques...). Cette cinquième condition est à même de permettre l'orientation, le contrôle et le suivi en matière de politique de la communication dans l'intérêt national.

Sixièmement, pour chaque type d'organes, un cahier des charges qui précise des conditions égales d'exercice de la mission et fonction. Il traduit les droits et devoirs en matière de gestion de la communication. Le cahier des charges est à la fois une balise décisive et une garantie.

La septième condition pour l'exercice du droit à la communication, concerne l'accès de manière équitable aux sources de l'information et aux moyens matériels et techniques (imprimeries, papier, subventions...). Dans ce cadre, la fin du monopole de l'Etat sur le secteur de la publicité s'avère, entre autres, une nécessité économique.

En conclusion, l'application des sept conditions énumérées, valables pour tous les secteurs (public, privé) permet d'assurer la notion de service public. Pourquoi vouloir maintenir, par exemple, tous les titres de presse écrite propriété de l'Etat ou, au contraire, les céder tous au privé ? Le monopole du secteur public ou du secteur privé ne sert pas la démocratie. Le pluralisme est seul en mesure de faciliter le droit à la communication. Certes, à l'avenir, théoriquement, il y aura le pluralisme par la création de périodiques et autres médias privés et d'opinions mais compte tenu des immenses difficultés de création des médias d'une part, et du nécessaire équilibre démocratique à réaliser dès maintenant, il serait risqué pour le droit à la communication de maintenir l'ensemble de la presse écrite existante sous le statut d'un seul secteur. Reste à imaginer une formule transitoire pour au moins une partie des journaux et périodiques actuels, en vue de les faire fonctionner en termes indépendant, pas seulement autonomes. Par exemple, une société de rédacteurs, des lecteurs, de producteurs privés et des subventions de l'Etat, ensemble peuvent répondre aux exigences de la responsabilité en matière d'information.

Cette formule empêchera qu'une des différentes parties soit seuls responsable ou majoritaire (Etat, journalistes, actionnaires privés...).

Les moyens techniques en tant que biens de la collectivité nationale méritent d'être organisés sous la forme d'une entreprise publique économique autonome chargée de répondre aux besoins des différents journaux et périodiques. La cession des titres de la presse écrite actuelle concerne la question de la ligne éditoriale.

Le pluralisme au sein de la rédaction et du conseil d'administration, et le respect des sept conditions mentionnées permettent d'assurer le principe de service public. Le but est d'éviter qu'une poignée de bureaucrates, d'affairistes ou de journalistes partisans accaparent les médias actuels au détriment de l'intérêt général.

LEXIQUE DE LA PRESSE ECRITE

Pierre ALBERT, Francis BALE, Emmanuel DERIEUX, Gilles FEYLES, Christine LETEINTURIER, Nadine TOUSSAINT-DESMOULINS

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants, enseignants, professionnels des médias et spécialistes de toute vocation qui sont intéressés par la presse.

800 mots, une liste de sigles et une chronologie offrent au lecteur un moyen d'accès au vocabulaire de la presse spécifique, à ses données essentielles et aux notions explicatives du monde des journaux et du journalisme.

Dans une perspective généraliste ce lexique couvre tous les aspects techniques, professionnels, juridiques, économiques, sociologiques et historiques mais il est aussi comparatif car il fait une bonne place aux pays étrangers.

Le lecteur doit pouvoir y trouver les références, les données factuelles et les explications qui satisferont ses besoins ou ses curiosités, dans le secteur de la réglementation, du marché, des métiers et des formes de la presse, ainsi que sur les théories et les perspectives de recherche en la matière.

Ayant le souci d'être complet, ce lexique a aussi celui de l'actualisation de ses définitions et descriptions. Le tableau qu'il dresse tient compte des novations les plus récentes des techniques et de la réflexion des spécialistes.

Il est conçu et réalisé par l'équipe des enseignants de l'institut français de presse de l'Université de Paris II. Il bénéficie de leur double compétence, celle d'une bonne connaissance des structures et des mécanismes de la presse et celle de leur habitude de les présenter à leurs étudiants.

1988, 210 p., 82 F. Lexiques Dalloz.

Les auteurs :

Pierre ALBERT : professeur à l'Université de Paris II. Directeur de l'Institut français de presse.

Francis Balle : Vice-chancelier des Universités de Paris. Professeur à l'Université de Paris II.

Emmanuel DERIEUX : Maître de conférences à l'Université de Paris II.

Gilles FEYEL : Maître de conférences à l'Université de Paris II.

Christine LETEINTURIER : Responsable du Centre de documentation de l'Institut français de presse.

Nadine TOUSSAINT-DESMOULINS : Maître de conférences à l'université de Paris II.

CONNAITRE LES MEDIAS ET LES JOURNALISTES

* Quotidiens régionaux

Les connaître - Les utiliser à l'école par Louis Guéry, avec la collaboration de Constant Vautravers, Jean-Pierre Spirlet et l'ARPEJ (Association Regions Presse Enseignement Jeunesse).

Alors que la presse quotidienne parisienne a perdu plus de la moitié de son lectorat depuis 1945, les journaux de province ont eux — non sans difficultés — réussi à conserver leurs lecteurs. Louis Guery, explique les raisons de ce relatif succès. D'une manière très pédagogique il montre le fonctionnement d'un quotidien régional comment est collectée l'information, comment sont organisées les rédactions, recrutés et formés les journalistes, comment le journal est fabriqué, diffusé, géré.

« Quotidiens régionaux » est aussi un outil pour les enseignants qui souhaitent utiliser le journal comme moyen pédagogique. On y trouve près d'une centaine d'exemples de travaux pratiques pour les diverses disciplines et toutes les classes du cours préparatoire à la terminale.

192 pages, couverture cartonnée 120 F

*** Les journalistes français**

par **Bernards Voyenne**

Toujours sur le devant de la scène, les journalistes sont généralement mal connus. Y compris par eux-mêmes. La mémoire à retenu les noms de quelques vedettes, le plus souvent directeurs ou éditorialistes. Mais les fantassins de la profession, d'où venaient-ils, qui étaient-ils, comment travaillaient-ils ? Ce livre s'efforce pour la première fois de retracer leur histoire.

288 pages 96 F

*** Le journal tel qu'il est lu**

par **Jacques Douel**

Près de 40 % des Français ne lisent aucun quotidien. Depuis deux ou trois décennies, le tirage de la presse écrite a cessé de suivre l'expansion démographique. Peut-être est-ce la nouvelle écrite sous les yeux d'un public saturé d'images et de paroles. Car au juste qui li quoi dans un journal ?

112 pages 70 F

*** La Presse aujourd'hui**

D'où vient l'information ? qui la recueille ? Quel est le rôle d'une agence de presse ? La presse écrite est-elle menacée ? Peut-on parler de monopole d'un journal dans une région ? Quel est maintenant le plus important groupe de presse ? Qu'est-ce que le nouveau paysage audiovisuel ? Comment est constitué le capital de TF 1 ? Combien y a-t-il de journalistes en France ?

La profession est-elle toujours aussi mysogine ? Pourquoi les journalistes sont-ils en « carte » ? Qu'est-ce que la clause de conscience ? Comment se partagent les recettes publicitaires ?

Telles sont quelques unes des questions auxquelles répond cette nouvelle édition de *La presse aujourd'hui*. On y apprend aussi qu'un Américain consomme 45 kilos de papier journal par an contre 14 grammes pour un Ougandais, et que la France ne se situe qu'au 27^e rang pour la diffusion des quotidiens.

Bref, d'une manière succincte et précise, tout ce que chacun devrait savoir sur la presse en France et dans le monde.

104 pages 88 F

*** Journaliste, une passion, des métiers**

par **Christian Sauvage**

Le monde des médias : un univers fascinant pour beaucoup de jeunes. Devenir journaliste, pourquoi pas ? Mais le journalisme ne se résume pas à ses images mythiques (le *grand reporter* redresseur de torts) ou vedettisées (le *présentateur* du journal télévisé). Le mot « journaliste » recouvre plusieurs métiers avec leur spécificité : le *reporter* est à la fois l'œil et l'oreille de ses lecteurs et auditeurs, le *secrétaire de rédaction* est l'ordonnateur sans lequel textes, titres, photos, dessins, ne seraient pas un journal, mais une juxtaposition d'éléments disparates, le *localier*

raconte au jour le jour la vie d'une région sous toutes ses formes : politique, économique, sociale, sportive, scientifique, culturelle..., le *photojournaliste* et le JRI (*journaliste reporter d'images*) rapportent eux aussi des faits, mais ils les écrivent avec un appareil photo ou avec une caméra. Journaliste ? Une seule passion : informer, mais une grande diversité de métiers racontés dans ce livre tels qu'ils se vivent au quotidien.

144 pages 88 F

*** Guide de la rédaction**

par Michel Voirol

La première chose que l'on apprend aux élèves des écoles de journalisme, c'est à écrire autrement qu'ils l'ont appris au lycée et à l'université. Il existe en effet un langage de communication, celui des journalistes qu'il faut connaître si l'on veut être compris.

Le *Guide de la rédaction* est l'ouvrage de base qui donne les clés indispensables à la pratique du métier : les principes généraux de rédaction, l'habillage d'un article, les différents genres journalistiques, la présentation de la copie, les instruments de travail (carnet de notes, magnétophone, téléphone, etc.), le protocole des corrections.

96 pages 50 F

*** La critique des spectacles**

par René Prédal

« La critique dit le Larousse, est l'art d'expliquer et de juger les œuvres littéraires et artistiques ». Cela paraît simple et pourtant...

René Prédal, lui-même critique de cinéma, explique comment se situer face au spectacle et face au lecteur, comment couvrir les événements culturels, quelles sont les sources d'information, etc. Il complète ces exposés didactiques par quatre études de cas sur : le cinéma, le théâtre, la télévision et les variétés.

120 pages 60 F

*** Barbarismes et compagnie**

En français dans le texte

par Michel Voirol

« Si j'étais chargé de gouverner, dit Confucius, je commencerais par rétablir le sens des mots. » C'est ce que prétend faire ce premier *En français dans le texte*, consacré aux barbarismes, c'est-à-dire à ces mots employés n'importe comment, dans leur sens et à contresens, tous les jours dans tous les quotidiens, tous les hebdomadaires, toutes les radios et toutes les télévisions. Des mots qui divaguent, qui ont perdu la tête et qui ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils veulent dire.

Ce petit dictionnaire comprend 500 mots et 75 expressions. Il sera suivi d'autres ouvrages consacrés aux anglicismes, aux solécismes, au baragouin et au patagon.

96 pages 50 F

*** Guide du correspondant local**

Un guide qui s'adresse aux milliers de correspondants de la presse régionale. Dans un style concis, clair, illustre, de nombreux exemples, il dit ce qu'il faut faire et aussi ce qu'il convient d'éviter. Au sommaire : il se passe toujours quelque chose. Les yeux et les oreilles du journal. Les mots pour le dire. Des images qui informent. Soignez l'emballage. Un petit ouvrage que les journaux devraient offrir à tous leurs correspondants locaux.

48 pages 30 F

Précis de mise en page

par Louis Guéry

Un ouvrage pratique pour ceux qui ont en charge la mise en page d'un petit périodique,

journal d'entreprise, revue municipale, bulletin associatif, etc. On y trouve l'essentiel de ce que l'on doit savoir pour passer d'un texte brut à une maquette : relecture de la copie, cotation, calibrage des textes et des titres, préparation des illustratins, utilisation de la couleur, réalisation de la maquette, répercussions du mode de façonnage sur la mise en page, corrections et bon à tirer le tout en tenant compte aussi bien d'un processus traditionnel de fabrication que des derniers développements de la micro-édition.

128 pages 60 F

*** Abrégé du code typographique à l'usage de la presse**

Toutes les règles de base de la présentation typographique, parfaitement classées, et illustrées de nombreux exemples : l'usage de l'italique, l'emploi des lettres capitales, la manière d'écrire les nombres, les abréviations, la poncturation, la division des mots et des phrases.

88 pages 50 F

*** La graphique dans la presse Informer avec des cartes et des diagrammes**

par Serge et Madeleine Bonin

Pour ouvrir la voie à de nouvelles utilisations de l'illustration graphique. Montre comment on passe d'une quantité de documents complexes « à lire » à une série d'images simples « à voir ». Découvrir qu'une carte peut-être beaucoup plus qu'un simple inventaire des lieux.

Apprendre à faciliter les comparaisons, à mettre en relief les oppositions régionales et les localisations particulières. Proposer une démarche logique qui mette en lumière toute l'information dont un document graphique est porteur.

176 pages, couverture cartonnée 190 F

*** Manuel de secrétariat de rédaction De la copie à la maquette de mise en page**

par Louis Guery

Une présentation exhaustive de tous les problèmes que l'on peut rencontrer : la collecte des articles, la relecture, la préparation, la typographie, le calibrage, la cotation, les titres, les images, les illustrations, la couleur, la maquette, les corrections, les coupes, la publicité, le papier, l'impression. Une véritable bible, entièrement remise à jour, qui fourmille d'exemples et d'illustrations. Avec les dernières avancées des techniques informatisées de rédaction et de mise en page.

« Une véritable institution dans la presse, indispensable à tous ceux qui ont en charge la présentation et la fabrication d'une publication ou d'un ouvrage ». Communication et Langage.

« L'ouvrage de base indispensable... » L'Echo de la presse et de la publicité.

400 pages (couverture cartonnée) 290 F

*** Le reportage radio-télé**

par Pierre Ganz

avec la collaboration de Jean-Pierre Champiat

Le reporter est l'œil et l'oreille du public. C'est vrai pour la presse écrite, et plus encore pour la radio et la télévision. Témoin privilégié, il doit transporter par le son et l'image les auditeurs et les téléspectateurs sur le lieu de l'événement. Mais sa mission n'est pas de rapporter un son ou une image à tout prix ; il est là d'abord pour fournir des informations qui soient comprises par le public.

Ce guide explique comment atteindre ce but comment préparer un reportage, recueillir l'information, la traiter, la diffuser, il se termine par un chapitre très documenté sur les outils du reportage

96 pages 55 F

*** L'interview à la télévision**

Yvan Charon

Informen en faisant parler les autres, tel est le secret de l'entretien, un genre journalistique plus ancien que le reportage, et qui, parce qu'importe des Etats-Unis a pris le nom d'interview.

Dès l'invention de la radio, puis, plus tard, grâce à la télévision, l'interview est devenue l'enfant chéri de l'audiovisuel : la présence du personnage, par le son et par l'image, apporte une dimension irremplaçable.

Mais chacun a pu constater qu'à côté d'interviews passionnantes, on en voit aussi d'affreusement banales. C'est en effet un art dont les règles peuvent être enseignées. Tel est le but de ce guide, qui expose les principes et définit les fonctions informatives de l'interview. En conclusion, quatre questionneurs célèbres (Elkabach, Chancel, Pesnot, Mourousi) sont eux-mêmes mis à la question.

environ 80 pages 50 F

*** L'écriture audiovisuelle**

par Edouard Guibert

C'est surtout par la radio et la télévision que les Français s'informent aujourd'hui. Un flot d'informations est diffusé 24 heures sur 24 par la radio et presque avec la même densité et instantanéité par la télévision. Ces informations, ces messages, sont codés par les journalistes, les reporters d'images, les réalisateurs et les metteurs en onde. Les publics, plus ou moins éduqués à ce nouveau langage audiovisuel doivent pouvoir le décoder.

Codage et décodages obéissent à des règles, à des principes, à des conventions. Une grammaire des images et des sons s'élabore.

Ce guide se propose de dresser l'état de ce langage audiovisuel et d'en dégager les principales règles et pratiques.

Il se veut aussi critique et dénonciateur de quelques dérives souvent pernicieuses.

environ 100 pages 55 F

*** L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel**

N spécial de la revue *CinémAction*

Dossier réuni par **Monique Martineau**

Pour la première fois en France, un panorama des enseignements du cinéma et de l'audiovisuel, du primaire à l'université et aux écoles professionnelles, à travers les points de vue croisés des enseignants, des élèves et des étudiants. Une mise au point claire, complète, indispensable, sur le passé comme sur le présent.

A la fin de ce dossier, un annuaire de 1 000 enseignants et une liste de 500 thèses.

« Pour s'y reconnaître dans ce foisonnement d'initiatives, *CinémAction* publie un guide très complet et fort bien fait ».

Le Monde

« Un travail remarquable ».

Le Monde de l'éducation

« Un dossier très complet qui fait l'historique de cet enseignement et apporte des réflexions pour l'avenir »

La Croix

Co-édition CFPJ-CERF

304 pages, nombreuses illustrations 160 F

Echos-médias

Une encyclopédie en livres de poche, abondamment illustrés, à lire dès l'âge de douze ans, pour s'initier aux principaux médias : origine, fonctionnement, techniques employées, perspectives d'avenir. L'essentiel en 80 pages claires, précises, faciles à lire.

Co-édition CFPJ/Hachette jeunesse.

* La télévision

par Edouard Guibert

80 pages 28,50 F

* La radio

par Gérard Ponthieu

80 pages 28,50 F

L'agence de presse

par Alice Mauny

80 pages, cartonné 39 F

Le journal

par Anne Belot

80 pages, cartonné 39 F

S'INFORMER

* Guide des sources d'information

Le carnet d'adresse du journaliste. Vous cherchez des renseignements sur les pesticides ou sur les forêts tropicales ? Vous voudriez trouver une collection de journaux scolaires ou bien des périodiques en chinois ? Vous avez besoin de consulter ICC Business Book ou le fichier des musiciens du jazz ? Il vous faut des tuyaux sur les applications du froid ou bien l'adresse de l'ambassade du Swaziland ?

Tout cela et bien d'autres choses, vous le trouverez dans ce guide. Un millier d'organismes y sont répertoriés avec leur service de presse, le fonctionnement de leur bibliothèque-documentation, leurs publications. Un millier de sources que vous pouvez consulter.

304 pages 165 F

* Glossaire des termes de presse

La définition de 1 400 mots et locutions utilisés dans la presse. Cette nouvelle édition tient compte des évolutions considérables qu'ont connues et que connaissent encore les professions de la presse et intègre les vocabulaires de l'audiovisuel, de l'informatique, de la télématique, etc.

140 pages 60 F

En diffusion au CFPJ,

l'ouvrage édité par le service d'information et de diffusion du Premier ministre à la Documentation française :

*** Média Sid 1988**

L'aide mémoire de la presse

Un annuaire regroupant 2 500 noms de responsables de la presse écrite nationale et régionale, des radios et des télévisions, des agences, de la presse internationale, des organismes syndicaux et professionnels de la presse.

328 pages 100 F

CONNAITRE SES DROITS

*** Libertés et responsabilités des journalistes et des auteurs**

par Michel Friedman

Si vous écrivez des articles ou des livres, si vous prenez des photos, si vous faites des films ou des enregistrements sonores, si vous parlez à la radio, à la télévision, vous êtes à chaque instant passible de condamnations judiciaires. Et vous risquez tout autant de ne pas tirer tous les bénéfices des rémunérations des prestations sociales et des réductions fiscales auxquelles vous avez droit. Car il est difficile de se retrouver dans le maquis des législations et des jurisprudences de la presse et de la propriété artistique, alors même que « nul n'est censé ignorer la loi ». Par de claires explications et des exemples concrets, ce petit guide peut vous aider à en comprendre l'esprit.

80 pages 50 F

*** Guide du droit de la presse**

Trois grandes parties : I. Les entreprises, II. Le contenu de l'information, III Les journalistes, précédées d'une introduction historique et suivies d'annexes pratiques : charte déontologique, bibliographie, adresses utiles, index, etc.

Un ouvrage totalement remis à jour qui inclut les lois et règlements de ces dernières années.

Un guide de base, simple et pratique, facile à consulter, que tous les journalistes doivent avoir sur leur bureau.

128 pages 55 F

Les yeux du quotidien

1 — Le livre « Les yeux du quotidien »

Chaque jour, des milliers de photos sont publiées dans la presse régionale. Match de foot, banquet des anciens combattants, discours du maire, faits-divers... dessinent l'image d'une société. Ce petit livre montre en soixante cinq photos comme les « yeux du quotidien », quand ils ont qualité, originalité, humour, peuvent transformer la banalité en art.

72 pages 120 F

2 — La Diathèque

Un outil pédagogique complet pour apprendre à lire, analyser, apprécier une photographie, à l'usage tant des professionnels que des enseignants du secondaire. Vingt-quatre diapositives issues des illustrations du livre « Les yeux du quotidien », ainsi qu'un livre illustré, écrit par Frédéric Lambert, qui permet d'entrer plus avant dans l'analyse de l'image.

Vingt-quatre diapositives et un livre de 76 pages

Co-édition CFPJ-CNDP 142 F

*** Comment créer et animer une publication**

Quelles sont les questions que l'on doit se poser avant de prendre la décision de lancer une publication ? Quelles sont les règles juridiques à observer et les démarches administratives à accomplir ? Comment organiser le travail de l'équipe rédactionnelle ? Qui doit être responsable de quoi ? Quelles sont les dépenses à prévoir et les recettes à escompter ? Quels sont les meilleurs procédés de composition et d'impression, en fonction de la présentation, de la pagination, du tirage ? Comment distribuer, diffuser, faire connaître la nouvelle publication ?... Enannexe un lexique, une bibliographie, et une série d'adresses utiles.

96 pages 50 F

*** Pour mieux communiquer avec la presse**

Une politique d'information repose d'abord sur le respect du public et des médiateurs que sont les journalistes. Elle exige aussi de bien connaître la presse et de savoir utiliser les différents outils de la communication. Comment établir des contacts avec les médias, comment rédiger un communiqué, constituer un dossier, réussir une conférence de presse, organiser une visite ou un voyage d'information, comment se comporter devant un micro ou une caméra. Tels sont les principaux thèmes traités dans cet ouvrage, fruit de l'expérience pédagogique du Centre d'information sur les médias (CIM) et du Centre de perfectionnement des journalistes (CPJ).

104 pages 60 F

*** Guide de la télématique**

par Béatrice Gurrey

Ce nouveau guide est avant tout pratique. Il s'adresse à tous ceux qui abordent la télématique, et à ceux qui envisagent la création d'un service vidéotex. Après un rappel de quelques notions de base indispensables, l'ouvrage aborde les aspects techniques, les coûts pour l'utilisateur et pour le fournisseur, le cadre juridique, les modes d'accès en fonction des produits, les caractéristiques, les critères d'un bon service, la rédaction et la mise en écran.

Une annexe comprenant un lexique, une bibliographie et des adresses utiles complète cet ouvrage.

144 pages 60 F

Le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes CFPJ

— Le Centre de formation des journalistes (CFJ) est une école qui accueille sur concours une cinquantaine d'étudiants par promotion.

— Le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (CPJ) propose des actions de perfectionnement à toutes les catégories de personnel des entreprises de presse (2 500 stagiaires par an).

— Le Centre d'information sur les médias (CIM) organise des stages à l'intention de ceux qui exercent une fonction de communication dans les entreprises, les administrations, les associations (2 500 stagiaires par an).

Une nouvelle librairie

Le CFPJ a ouvert en septembre 1988, en association avec la librairie Tekhné, une nouvelle librairie de l'information et de la communication. Du lundi au vendredi, de 14 heures à 18 heures dans le hall du CFPJ.

CFPJ : 31-33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : (1) 45 08 86 71. Télex : CFPJ-JE 240586 P. Télécopie : (1) 45 08 15 58.

INFORMATION

L'atlas de la censure (1)

La presse mondiale passée au crible.

Dur constat

Des policiers israéliens déguisés en journalistes ; une équipe de la télévision britannique arrêtée à Kaboul ; trois reporters tués au Salvador ; un correspondant de l'AFP au Tibet sanctionné par le gouvernement chinois...

Egrenées la semaine dernière par les agences de presse, ces nouvelles n'ont rien d'exceptionnel. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les quelques 600 pages du livre « L'Information dans le monde », publié en avril au Seuil.

Fruit d'un minutieux travail d'investigation, cet ouvrage dresse un inventaire de la presse, des moyens et de la liberté dont elle dispose dans 206 pays. On y apprend qu'il existe 1 657 quotidiens aux Etats-Unis, mais, en revanche, pas un seul dans 24 pays souverains. Ou encore que, dans la république de São Tomé et Príncipe, « *Revolução* », le seul hebdomadaire censé paraître le week-end, est le plus souvent écrit à la main faute de papier d'imprimerie... Dans 30 pays seulement, aucune atteinte à la liberté de la presse n'a été constatée. « Même la France ne peut figurer à ce tableau d'honneur, car elle a interdit, sous Pasqua puis sous Joxe, un journal d'opposition algérien », explique Robert Menard, l'un des responsables de l'Observatoire de l'information, qui a dirigé ce travail de bénédictin. Le privilège d'être informé se paie souvent du prix du sang : l'an dernier, 39 journalistes ont été tués en mission.

Alain Louyot

De la Turquie au Maroc du Levant au Couchant

Un volume Maghreb-Machrek
d'Hommes et Destins

tome VII, 536 pages, 150 F

Les portraits d'Aroudj Barberousse (1464-1518), aventurier corsaire de l'Algérie du XVI^e siècle, de Daoud Ammoun (1867-1922) président du Liban, de Mohammed V (1909-1961), roi du Maroc et du général Spillmann (1898-1980) qui fut l'un des meilleurs historiens de l'Afrique méditerranéenne et du Proche-Orient (1898-1980) marquent les divers pays d'un ensemble qui eut et a encore avec la France des liens privilégiés.

(1) *L'Express* 7/4/1989.

Les biographies de ces quatre personnalités figurent dans ce volume qui est le 7^e d'une série de volumes lancée en 1973 lors du cinquantenaire de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. Hommes et Destins, dictionnaire biographique d'outre-mer, a vu ses premiers volumes publiés en 1975, 1977. Publié à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Académie malgache, il semble que le volume III (Madagascar) ait été particulièrement apprécié et constitue un élément de base pour la connaissance de l'Île Rouge.

Deux volumes « généralistes » (les tomes IV et V) ont suivi, puis le tome VI (Asie), enfin ce tome VII consacré au Maghreb-Machrek.

Hommes et Destins a été entrepris au lendemain d'une conférence de presse du général de Gaulle évoquant les noms de Faidherbe, Gallieni, William Ponty, Binger qui avaient semé le trouble parmi certains jeunes journalistes, par ailleurs la lecture des nouvelles éditions des dictionnaires révélait un aspect particulier du vent de l'histoire, qui évacuait les noms de personnalités jugées « colonialistes ».

Les témoins de l'époque coloniale et leurs familles disparaissant au fil des années, les documents sont dispersés, vendus, parfois brûlés, jetés... suivant l'inspiration des héritiers.

Hommes et Destins fut lancé officiellement par le Premier ministre Pierre Messmer au cours de la séance du cinquantenaire de l'Académie, le 28 mai 1973. Il s'agissait de rassembler dans une œuvre collective des notices biographiques permettant de retracer la carrière, les aventures, les écrits, bref le destin des personnalités européennes et autochtones qui ont marqué la vie de l'ancien Outre-Mer français.

Très vite il apparut nécessaire d'y joindre les personnalités françaises qui avaient œuvré aussi bien en Amérique latine qu'en Chine, au Indes et dans les régions du monde où l'autorité coloniale française n'avait jamais été présente. Par ailleurs des écrivains, nourris de culture, traducteurs d'œuvres françaises, avaient aussi bien entendu leur place dans une telle entreprise.

Nous traitons, en effet, tous ceux qui ont marqué la vie de ces pays, conquérants et résistants, missionnaires, médecins, administrateurs, diplomates, journalistes et écrivains, professeurs et chercheurs, parlementaires et religieux, bref tous ceux qui ont compté.

Les 250 notices rassemblées dans le septième volume dont l'aire géographique va de la Turquie au Maroc se répartissent de la façon suivante :

Algérie : 81, Égypte : 19, Turquie, Liban et Proche-Orient en général, Libye : 3, Maroc : 87, Tunisie : 28, Turquie : 9, 175 Européens et 75 autochtones.

Les 163 personnalités du maghreb-Machrek qui ont fait l'objet de notices dans les six précédents volumes figurent à leur place alphabétique avec les références des volumes et des pages.

Par ailleurs l'inex cumulatif des 7 premiers volumes figure en fin d'ouvrage.

Les prochains volumes concernent l'Afrique noire, les gouverneurs administrateurs et magistrats, l'Amérique, les Comores, l'Océan Indien (Madagascar, Réunion, Maurice, Seychelles).

Ajoutons que Hommes et Destins constitue une tribune, où des mises au point peuvent être insérées pour telle ou telle personnalité. Ceux qui veulent collaborer à l'entreprise peuvent écrire à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer pour proposer une notice ou un auteur.

LIGUE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME (L.A.D.H.)

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES DÉRIVES ET LES CARENCES DE L'INFORMATION LIÉES AUX ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1988

Novembre 1988

A la suite des événements douloureux que l'Algérie a connus en Octobre 1988, la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme a déploré la défaillance totale de la Presse Nationale dans sa mission d'information et a créée le 17 Octobre 1988 une « Commission d'enquête sur les carences et les dérives de l'Information en Algérie, qui ont stérilisé les médias algériens pour transférer le monopole de l'information aux organes de presse étrangers »

Devant l'ampleur de l'enquête à effectuer auprès de chaque journaliste, la commission a décidé, dès sa première réunion de travail, d'inviter les journalistes qui avaient eu à vivre des faits précis ayant conduit à cette carence de l'information, à apporter leur témoignage direct à la commission.

La Commission a donné largement et librement la parole à tous les journalistes qui l'ont demandée, parmi les quelque sept cent cinquante présents invités à la salle El-Mouggar le 27 Octobre 1988.

Au terme de cette enquête, il ressort que la désinformation totale qui fut de règle dans la presse algérienne durant les événements d'Octobre 1988, a pour causes les entraves que rencontrent les journalistes dans l'exercice de leur fonction depuis 1962, à savoir : humiliations, répression professionnelle et policière, listes noires, fichage, interdictions d'écrire, mutations arbitraires, falsification de textes, délation juridiquement organisée, dénaturation d'intentions d'écrits et censure systématique, dont sont victimes les journalistes de la part des autorités de presse à tous les niveaux.

Les maux sus-visés avaient été recensés à l'occasion du colloque organisé les 6 et 8 avril 1988 par la LADH sur le thème « LE CRÉATEUR FACE À L'EXPRESSION ».

On rappellera pour mémoire que les travaux de ce séminaire avaient été occultés par la presse nationale, à quelques exceptions près, comme pour illustrer les phénomènes de censure et d'autocensure débattus pendant deux jours.

Par la suite une assemblée de journalistes avait dénoncé dans un rapport détaillé la dégradation de la profession et de l'information en Algérie, en date du 9 mai 1988.

Pendant les événements d'Octobre 1988, soixante dix (70) journalistes se sont élevés avec un rare courage contre les entraves apportées à l'exercice de leur profession, dont il est résulté un transfert de fait de l'information aux organes de presse étrangères.

Les résultats de notre enquête ne font que refléter une situation due à 26 ans d'une pratique négative.

En conséquence, la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme est parvenue aux conclusions suivantes :

1. L'abrogation du code de l'Information doit intervenir dans les plus brefs délais. La loi du 6 Février 1982 portant code de l'information, mérite une attention particulière.

En effet, ce code de l'information organise le cadre juridique nécessaire à la mise sur pied d'une presse partisane et de propagande. Les dispositions de cette loi concourent toutes à l'exclusive autorité du Parti du FLN.

Il est évident que cette perspective tourne radicalement le dos aux dimensions qu'envisage aujourd'hui un pays qui s'ouvre aux sensibilités multiples et présentes.

Les principes régissant la matière et les dispositions relatives à la publication et à la distribution, à l'exercice de la profession de journaliste, à la diffusion etc..., qu'il s'agisse de journaux d'information ou de périodiques spécialisés, sont animés d'une vision monolithique qui exclut tout débat d'idées fondé sur la différence.

Aussi, l'indispensable presse d'information et d'opinion, permettant l'expression des multiples conceptions de la vie qui parcourent la société civile, ne pourra se satisfaire du simple remodelage d'un code condamné par les faits.

Le métier d'informer, incontournable, vecteur du droit du citoyen à l'information, retrouvera sa crédibilité grâce à la réhabilitation morale et aux garanties qu'un nouveau cadre juridique assurera aux journalistes, débarrassés de tout contrôle policier et de l'obligation desséchante de la vérité unique.

Il ne semble plus utile alors d'entrer dans l'analyse détaillée des diverses dispositions du code de l'information, qui apparaît dans son ensemble comme une atteinte aux droits de l'Homme.

2. La LADH demande l'élaboration rapide d'un nouveau code de l'information à l'effet de permettre l'expression de toutes les sensibilités nationales au moyen d'une presse libre.

Le moment est venu d'aménager un cadre ouvrant la possibilité aux différents courants sociaux et politiques d'avoir leurs propres organes d'expression.

3. Elle soutient la demande générale des journalistes relative à la mise en place dans chaque organe de presse, de comités de rédaction partageant avec la Direction la gestion de l'Information.

4. La LADH demande la révision du statut du journaliste en vue de protéger la fonction contre toute pression et répression tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organes de presse.

Le respect du droit de l'homme à l'information est inconcevable si la fonction de journaliste n'est pas correctement protégée.

5. La LADH soutient la demande des journalistes, relative à la création d'une organisation professionnelle représentative et démocratique, indépendante de toute tutelle.

6. Elle constate la discordance entre les différents textes du pays régissant directement ou indirectement la profession de journaliste et leur application contradictoire par les différents médias.

7. Elle demande la sauvegarde de la notion de service public et la modernisation de l'infrastructure logistique de la presse nationale, tous médias confondus, comme seule garantie d'une presse efficace et libérée de toute contrainte matérielle.

8. La LADH estime nécessaire, pour une application cohérente et raisonnée du droit des citoyens à l'information, la constitution d'un organe dont la fonction devra se développer sur le double plan éthique et déontologique.

Dans ce cadre, elle recommande la création d'un haut conseil national de la communication composé de personnalités indépendantes et crédibles.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES SUR LE MAGHREB

ALGERIE

AGGOUN (Y.).- Le Journal EL-MOUDJAHID : 1965-1983

Paris 2-IFP. DEA Information et communication. Histoire et étude de presse. 1983.

AHCENE-DJABALLAH (B.).- L'Information étrangère en Algérie (1962-1976).

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1977.

AINOUCHE (M.).- « ALGERIE PRESSE SERVICE ». Monographie descriptive et analytique.

Paris 2-IFP. Diplôme. Information et développement. 1987.

AKKA (Z.).- Etude de la lecture de la presse quotidienne dans une ville moyenne d'ALGERIE.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication 1981.

BENAZIEZ (A.).- Analyse du discours de presse sur la mort du Président BOUMEDIENE.

Paris 2-IFP. Diplôme. Analyse du discours de presse. 1981.

BISSEKRI (F.).- Interaction du développement économique et du développement des médias en ALGERIE.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1976.

BOUGHERATA - SOUIDI (N.).- L'Algérie vue par la presse de la RFA et de la RDA. 1962/1978.

Paris 8. Thèse Université. Allemand. 1987.

BOUZEGHRANE (N.).- Le Statut socio-familial de la femme en ALGERIE vu par les lecteurs d'EL-MOUDJAHID. Corpus tiré de la rubrique « débat » consacré au projet de loi relative au statut personnel, janvier 1982.

Paris 2-IFP. Diplôme. Information et développement. 1984.

BRAHIMI (B.).- Le Pouvoir et la presse en ALGERIE : « Doctrine » de l'information et idéologie politique.

Paris 2. Thèse d'Etat. Science Politique. 1987.

BRAHIMI (B.). Le droit de l'information et l'idéologie politique en ALGERIE.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1975.

CHAOUCHE-RAMDANE (Z.).- L'ALGERIE à travers la presse française et algérienne de gauche de 1945 à 1955.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1979.

CHEHAT (F.).– Monographie de la presse : le quotidien ALGER REPUBLICAIN de juillet 1962 au 19 juin 1965.

Paris 2-IFP. DEA. Information et communication. Histoire et étude de presse. 1978.

CHEHAT (F.).– Le Quotidien ALGER REPUBLICAIN de 1962 à 1965. Vie et combats.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1980.

DAOUD (M.A.).– La Télévision algérienne à l'heure du développement (1970-1976).

Paris 2-IFP. Diplôme. Economie de l'information. 1977.

FERRAG (S.).– ALGERIE ACTUALITE, le grand hebdomadaire d'informations générales 1965-1985.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1987.

GACEM (D.).– L'Information économique et l'élaboratin du plan quinquennal. 1980-1984.

Le cas du quotidien national EL MOUDJAHID.

Paris 2-IFP. DEA Information et communication. Economie de l'information. 1986.

IHADDADEN (Z.).– L'Histoire de la presse « indigène » en ALGERIE des origines jusqu'en 1939.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1978.

IHADDADEN (Z.).– La Presse algérienne de 1965 à nos jours.

Paris 2. Thèse d'Etat. Science Politique. 1984.

LOUIS (P.).– Contribution à l'étude du mouvement royaliste : l'hebdomadaire LA NATION FRANÇAISE. 1955-1967.

Paris 2. Thèse Etat. Science Politique. 1985.

MADANI (B.).– ALGERIE-PRESSE-SERVICE : une agence de presse d'un pays en voie de développement.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1976.

MOSTEFAOUI (B.).– La Presse algérienne face au débat de mai 1976 sur l'avant-projet de la CHARTE NATIONALE.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1979.

MAHIEDDINE (A.).– La Presse du soir en ALGERIE : entre les aspirations du lectorat et les vœux du pouvoir.

Paris 2.-IFP. Diplôme. Information et développement. 1987.

SADAOUI (Z.).– Kabylie 80 : le printemps berbère ou le droit à la libre expression d'une culture.

Paris 2-IFP. Diplôme. Information et développement. 1985.

SAYAH (L.), AHCENE-DJABALLAH (B.).– Les Moyens d'information et de formation collectives en ALGERIE.

Paris 2-IFP. Diplôme. 1969.

SAYAH (L.).– L'Information en ALGERIE.

Paris 2. Thèse 3^e cycle. Information et communication. 1976.